



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à neuf heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Garganvillar, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRÉNOM	PRESENT	NOM	PRÉNOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myriam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	X
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BARDIGUES	DUPOND	François	X	GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges	X	CHANUT	Thierry	
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude		JALARET	Guy	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	PARNET	Jean-Pierre	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy	X	SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	GIAVARINI	Jean-Claude	
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude	X	DECON	André	
CASTELSARRASIN	BENECH	Robert	X	REMA	Alex	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard	X	ESPINOSA	Georges	
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick		VILLEMUR	Jean-François	X
CUMONT	FAURE	Gérard	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre	X	DELPECH	Michel	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
GARGANVILLAR	DESCAZEUX	Robert	X	GRAULIER	Roland	
GASQUES	LETOURMY	Jean-Claude	X	FOUCAULT	Marc	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	NOBY	Marie-Pierre	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	DANIE	Claude	
GOAS	BAQUE	Michel	X	MOULY	Michel	
GOLFECHE	WALASZEK	Didier	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	BOUYAT	Daniel	X	SCHROEDER	Philippe	
GRAMONT	SERRES	Christian	X	DONNET	Christian	
GRISOLLES	MARTY	Patrick	X	PEZE	Chantal	
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	OLIVIER	Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues	X	DELMAS	Marie-Joëlle	
LACHAPELLE	CAVIN	Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
LACOUR DE VISA	LAVERGNE	Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	MOUGENOT	Nathanaël	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		FAVOTTO	Guy	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
LAMOTHE CUMONT	THAU	René	X	DABASSE	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
LARRAZET	SOBOL	Pierrette	X	FERRET OUVRIE	Carole	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVIT DE LOMAGNE	CONSTANTIN	Christian		FALGAYRAS	Marie-Rose	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	COUSSERAND	Roger	
LE PIN	JEAN	Joël	X	LESA	Danle	
LES BARTHES	MAGNAC	André	X	PLANTADE	Yves	
MALAUSE	VILLA	Philippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	BERTHET	Christian		GUIZOT	Danielle	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	BECBEC	Daniel	X	MORANT	Frédéric	
MAS GRENIER	LONGAGNE	Paul	X	ESTANOVE	Philippe	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	IRISSOU	Yves	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	SERGAS	Serge	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	OBERLIN	Claude	
MIRAMONT DE QUERCY	THUERY	Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
MONBEQUI	VILLEMUR	Robert	X	OLIVIER	Michel	
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean	X	LOPEZ	Henri	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	LARBI	Samir	
MONTALZAT	CRABIE	Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
MONTASTRUC	MALMON	Charles	X	KUHN	Josette	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	FRANCOIS	Philippe	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert	X	LOY	Bernard	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	SOULIE	Jacques	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Michel	X
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPRENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine	X
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONGLE	Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	KENDALL	Paul	X	GUERIN	Pascal	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SALVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques		RONCHI	Michel	X
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		DOUMERGUE	Didier	X
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		LAVERGNE	Yannick	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck		BOUARD	Louis	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard	X	REBEL	Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA	Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard	X	CAYROU	Hervé	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
VAISSAC	DELMAS	François	X	BARBON	Michel	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier	
VAZERAC	VEYRAC	Alain	X	LESTRADE	Christian	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	RAITIERE	Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine	X	CABIANCA	Angelo	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etienne	X
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE

062-258200575-20190412-DCS20190412_09B-DE
 Reçu le 26/04/2019

DCS20190412_09

Délégués excusés :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
CAYLUS	SERVIERES	François
COMBEROUGER	ANTIONIOLI	Mario
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice
ESPAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FABAS	POZZA	Christian
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FENEYROLS	BIGET	Philippe
FINHAN	DUBEROS	Alain
GARIES	TONIN	Philippe
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal
GLATENS	RENARD	Claude
LABARTHE	NOUGAYREDE	Bernard
LABASTIDE DE PENNE	BONESTEVE	Régis
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul
LIZAC	GARGUY	Bernard
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUBEC	DAYREM	Max
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONCLAR DE QUERCY	GOURMANEL	Robert
MONTAGUDET	BENOIS	Jean
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
ORGUEIL	PUJOL	Marc
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOÜLS	CORRECH	Jean-Jacques
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane
VIGUERON	COUDERC	Raymond

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PECH	Henri-Bernard	AUCAMVILLE	LONGAGNE	Paul	MAS-GRENIER
DELPONT	Myriam	AUTERIVE	FAURE	Gérard	CUMONT
DUPONT	Georges	BALIGNAC	FALGAYRAS	Alain	ASQUES
GIMBREDE	Laurent	BESSENS	PURCHA	François	CANALS
MONTAGNAC	Xavier	BOULOC EN QUERCY	LAVABRE	Jean	MONTAIGU DE QUERCY
DUSSAUX	Eric	BOURRET	SPIGA	Jean-François	LABASTIDE DU TEMPLE
DUJOLS	Michel	CAUSSADE	ROUCHY	Daniel	ALBIAS
BRIOS	Dominique	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
SAHUC	Jean-François	MOLIERES	LINSTRUISEUR	Francine	MIRABEL
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTANE
CANTALOUBE	Daniel	VAREN	BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE

Membres en exercice : 195**Membres présents : 128**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 11**Assistaient également à la séance :**

Mme RABAULT, Députée Tarn-et-Garonne
M. ASTRUC, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
M. DEPRINCE, Conseiller départemental
M. DESCAZEUX G, Conseiller départemental
M. BONNARD, Directeur territorial Pyrénées-Occitanie Nord GRDF
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble du personnel du SDE 82

AVENANT AU MARCHÉ D'ÉLECTRIFICATION RURALE

Le Président rappelle les nouvelles dispositions prévues par le nouveau cahier des charges de concession, notamment la maîtrise d'ouvrage des branchements complets et les raccordements des producteurs < à 6 kVA et des bâtiments publics neufs < 36 kVA, comportant simultanément de la production et de la consommation.

La réalisation de ces travaux de branchement effectuée simultanément avec les extensions de réseau, nécessite l'adaptation du marché d'électrification rurale 2017-2020, par avenant n° 1, en intégrant dans ce marché un additif (joint en annexe) au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le Président ajoute que cet avenant sera également l'occasion d'intégrer les évolutions réglementaires, notamment en matière d'enlèvement et de destruction des poteaux bois et de repérage d'amiante avant travaux sur enrobé.

Pour ce qui concerne les poteaux bois traités à la créosote, ils doivent, à compter du 23 avril 2019, être envoyés dans une filière de destruction thermique avec valorisation de l'énergie. Le SDE 82 dépose environ 120 poteaux bois par an, tous anciens et traités. Un prix nouveau doit être intégré pour rémunérer cette nouvelle prestation.

En matière de repérage de l'amiante, il y a lieu de préciser les prestations rémunérées aux entreprises, que ce soit pour les sondages préliminaires aux travaux (lors des études) ou les analyses recherchant l'amiante et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) y compris dans les terres évacuées en décharge.

En conséquence, le Président propose aux membres du Comité syndical d'acter et d'approuver les modifications présentées ci-dessus par l'avenant n° 1 au marché d'électrification rurale et de l'autoriser à le signer.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, actent et approuvent, à l'unanimité, les modifications présentées par l'avenant n° 1 au marché d'électrification rurale et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



Marché Electrification rurale 2017-2020

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur :

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE 82)

78 avenue de l'Europe

82000 Montauban

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur Robert DESCAZEAUX, Président du SDE 82.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

- Désignation du titulaire:

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché d'électrification rurale 2017-2020

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20 avril 2017

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : sans minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant

Le SDE 82, Enedis et EDF ont signé le 06 décembre 2018 un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. La maîtrise d'ouvrage, est resté dans les grands équilibres précédents, les points d'évolution portent sur les branchements réalisés simultanément avec les extensions de réseau, raccordements des producteurs < à 6 KVA et des bâtiments publics neufs < 36 KVA, comportant simultanément de la production et de la consommation.

L'avenant numéro 1 a pour objet d'intégrer dans le marché les prestations supplémentaires générées par le nouveau cahier des charges concernant le branchement liaison B.

Cet avenant sera également l'occasion d'intégrer les évolutions réglementaires notamment en matière d'enlèvement et de destruction des poteaux bois et de repérage d'amiante avant travaux sur enrobé.

Les modifications se traduisent par la modification et l'ajout de prix au BPU et au CCTP.

D1 - Modification de certains des clauses techniques Particulières (CCTP)

Les articles du CCTP suivants sont modifiés :

N° article	libellé	Modification
1.2	Description générale des ouvrages	Ajout des branchements
2.1.1	Piquetage préliminaire (spécifique aux travaux sur le réseau électrique de distribution publique)	Ajout des branchements lors du prépiquetage
3.7	Réalisation et surveillance des chantiers	Modification de l'article 3.7.18.1 pour suppression du dernier alinéa relatif aux poteaux bois

3.7	Réalisation et surveillance des chantiers	Modification de l'article 3.7.20 pour ajouter en 2 ^{ème} alinéa la possibilité d'analyse des terres de déblais
-----	---	---

Ces modifications d'articles sont indiquées en annexe1 du présent avenant

B2 - Ajout d'article au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les articles du CCTP suivants sont ajoutés :

N° article	libellé	Modification
2.5	Reprise de branchement	Ajout d'un article 2.5.1 pour décrire les branchements ≤36kVA
2.5	Reprise de branchement	Ajout d'un article 2.5.2 décrivant les branchements >36 Kva
3.7	Réalisation et surveillance des chantiers	Ajout d'un article 3.7.18.4 relatif aux poteaux bois

Les ajouts sont précisés en annexe du présent avenant.

B3 - Ajout de prix au Bordereau des Prix Unitaires

Les prestations objet du présent avenant seront rémunérées selon les conditions définies en annexe 2 complétant le BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) du marché

■ Incidence financière de l'avenant n°1 : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché public

E - Annexes

Annexe 1 : Ajouts/modifications Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Annexe 2: le BPU (bordereau des prix unitaires)

F - Signature du Titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Montauban, le

Robert DESCAZEUX
Président du SDE 82

BRANCHEMENTS (LIAISON B)		
Fourniture et pose sur paroi d'un bâtiment (ou dans coffret dédié pour un branchement de type 2 dis "dos à dos") d'une platine destinée à recevoir un compteur Linky et un disjoncteur monophasé, fond isolant, équipée d'un rail de fixation et d'un jeu de câbles pour la liaison compteur-disjoncteur, ainsi que des fouets d'extrémité pour le câble d'arrivée, compris mise en place, fixation et toutes sujétions.	49,00	u
Fourniture et pose sur paroi d'un bâtiment (ou dans coffret dédié pour un branchement de type 2 dis "dos à dos") d'une platine destinée à recevoir un compteur Linky et un disjoncteur triphasé, fond isolant, équipée d'un rail de fixation et d'un jeu de câbles pour la liaison compteur-disjoncteur, ainsi que des fouets d'extrémité pour le câble d'arrivée, compris mise en place, fixation et toutes sujétions.	85,00	u
Fourniture et pose sur paroi d'un bâtiment d'une goulotte PVC de couleur blanche, à couvercle clipsé, de dimensions minimales 50 x 105 compris visserie, fixation et toutes sujétions	20,00	ml
Fourniture et pose d'un disjoncteur de branchement bipolaire P+N sélectif, calibre unique 60 A, différentiel 500 mA, plombable, manette cadennassable en cas d'intervention, à poser sur platine, compris mise en place, fixation et toutes sujétions.	120,00	u
Fourniture et pose d'un disjoncteur de branchement tétrapolaire 3P+N sélectif, calibre unique 45/50/60 A, différentiel 500 mA, plombable, manette cadennassable en cas d'intervention, à poser sur platine, compris mise en place, fixation et toutes sujétions.	183,00	u
Pose sans fourniture d'un coffret C400/P200 encastré dans mur ou coffret compris réalisation des saignées et réfection maçonnerie ainsi que le raccordement des câbles amont	200,00	u
Pose sans fourniture d'un coffret C400/P200 sur pieds, compris terrassements, béton de fixation et remblaiement ainsi que le raccordement des câbles amont	130,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 100 A (220/240 V ou 440/480 V)	140,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 160 A (220/240 V ou 440/480 V)	150,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 200 A (220/240 V ou 440/480 V)	160,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 250 A (220/240 V ou 440/480 V)	220,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 320 A (220/240 V ou 440/480 V)	300,00	u
Fourniture et pose d'un sectionneur pour branchement C4 dans bâtiment ou dans coffret, compris rails de fixation, raccordement des câbles amont, pour un courant assigné d'emploi maximal de 400 A (220/240 V ou 440/480 V)	450,00	u
Déroutage et mise en place d'un câble toutes section dans une goulotte horizontale ou verticale, ou bien en gaine de colonne montante compris colliers de fixation	1,50	ml
Distributeur d'étage pour colonne montante compris fourniture, mise en place, fixation et raccordement des câbles amont et aval ainsi que les raccordements des dérivation individuelles, capacité 6 monophasés, ou 3 monophasés et un triphasé, ou 2 triphasés	260,00	u
Coffret de pied de colonne montante compris fourniture, mise en place et fixation, ainsi que les raccordements des câbles amont et aval, équipé de coupes-circuits maxi 200 A	300,00	u
Réalisation d'une colonne de terre complète compris toutes connexions et fixations dans la colonne montante d'un bâtiment, fourniture de cablette cuivre et raccordements	3,50	ml
POTEAUX BOIS		
Transport, stockage et évacuation vers un centre de destruction thermique avec valorisation énergétique d'un poteau bois déposé traité créosote	87,00	u
AMIANTE ET PRODUITS POLLUANTS		
Mise en chantier des sondages pour recherche d'amiante et HAP sur enrobés comprenant DICT, autorisation de voirie, amenée et rempli du matériel de sondage, signalisation de mise en sécurité, prix applicable une seule fois par chantier nécessitant des tranchées sous chaussée en enrobé	115,00	u
Sondage par carottage de 100 mm de diamètre et 15 cm de profondeur maximale, préparation et conditionnement de l'échantillon et rebouchage à l'enrobé à froid. Le nombre de sondages sera soumis à accord préalable du SDE 82. Ce type de sondage peut être utilisé aussi pour la recherche d'enrobés anciens sous un autre type de revêtement (bicouche par exemple)	120,00	u
Sondage par carottage de 100 mm de diamètre et 1,50 m de profondeur maximale, préparation et conditionnement de l'échantillon et rebouchage à l'enrobé à froid. Le nombre de sondages sera soumis à accord préalable du SDE 82.	210,00	u
Analyse de recherche d'amiante et HAP sur échantillon, compris rédaction du PV d'essai	195,00	u
Analyse de recherche de produits polluants type hydrocarbures ou métaux lourds dans un échantillon provenant d'un sondage profond (1,50m) destiné à être évacué en décharge	250,00	u

MODIFICATIONS DES ARTICLES DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Les CCTP est modifié comme suit :

- **Article 1.2** Description générale des ouvrages : entre l'alinéa « amorce de branchement et installation de téléreport éventuelle dans le cadre des extensions et des dessertes de projets collectifs » et l'alinéa « construction ou remplacement de postes HTA/BT » il est rajouté l'alinéa suivant :

o Réalisation des liaisons B des branchements de type 1 ou de type 2 lorsque il y a simultanété entre liaison A et B, aussi bien pour les branchements < 36 kVA que pour ceux compris entre 36 et 250 kVA.

- **Article 2.1.1** Plaquetage préliminaire (.....) : il est rajouté à la fin de l'article le texte suivant :

o Les extensions de réseau feront l'objet d'une visite sur place avec le propriétaire concerné et à cette occasion sera déterminé le calendrier d'exécution des constructions, ainsi que les conditions de simultanété d'exécution des liaisons A et B.

- **Il est ajouté un article 2.5.1** intitulé : « liaisons B inférieures ou égales à 36 kVA » ainsi rédigé : lorsque les conditions de simultanété entre liaison A et liaison B seront réunies, la liaison B du branchement sera réalisée dans les conditions suivantes :

o Branchement de type 1 (L>30 m) : un câble 2x35² ou 4x35² alu (selon si le branchement est monophasé ou triphasé) sera déroulé et tiré dans une gaine remise par le pétitionnaire entre le coffret coupe-circuit en limite de propriété et la construction, jusqu'à l'emplacement prévu pour la platine destinée à recevoir le compteur et le disjoncteur. Si une goulotte est nécessaire à l'intérieur du bâtiment elle sera fournie et posée dans le cadre du présent marché. La prestation comprend la fourniture la mise en place et la fixation de la platine, équipé d'un jeu de câbles destiné au raccordement compteur-disjoncteur ainsi que des fouets d'extrémité du câble d'amenée. Il est aussi prévu la fourniture et la pose du disjoncteur de type sélectif, différentiel 500 mA, type A, réglable, soit monocalibre 60A pour le monophasé soit réglable 30/45/50/60 pour le triphasé. Le compteur et le disjoncteur sont fournis et posés en amont du coffret coupe-circuit.

La fourniture du compteur, sa pose et sa mise en service sont dans tous les cas effectuées par ENEDIS.

o Branchement de type 2 (L>30m) : il s'agit de branchement dit « dos à dos » ou la prestation comprend la fourniture et la mise en place dans un coffret d'une platine et d'un disjoncteur, le câble de liaison avec le coupe-circuit, le tout selon les spécifications de l'alinéa précédent.

o Colonnes montantes : dans le cas d'immeubles collectifs, il peut être réalisé des colonnes montantes comprenant la liaison entre le coupe-circuit extérieur et le coffret de pied de colonne, le pied de colonne proprement dit, la fourniture et le tirage des câbles en partie verticale, la fourniture et la mise en place des distributeurs d'étage, tous les raccordements de câble nécessaires, la fourniture et le tirage des câbles horizontaux issus des distributeurs, et la fourniture et la pose dans les appartements de la platine et du disjoncteur.

Il est ajouté un article 2.5.2 intitulé « liaisons B pour des puissances comprises entre 36 et 250 kVA » ainsi rédigé : Dans le cas de branchements pour des abonnements CA le coffret coupe-circuit type C400/P200 sera fourni par H50 dans le cadre de son offre de raccordement. Ce coffret sera donc posé dans le cadre du présent marché. Pour la partie B du branchement, la platine et le compteur seront fournis et posés par ENEDIS. Au titre du présent marché la prestation comprendra donc la fourniture et le tirage en gaine remise du câble aluminium et son raccordement amont, puis soit dans le local prévu à cet effet, soit dans un coffret extérieur, la fourniture et la mise en place d'un sectionneur en amont (en général au-dessus) de la platine. Le disjoncteur quant à lui ne fait pas partie de la prestation, car fourni et posé par le bénéficiaire.

- **Article 3.7.18.1** : le dernier allinéa « les supports bois déposés seront débités et acheminés vers un site de destruction agréé dont les coordonnées seront communiquées au SDE 82 en début de marché. Les bons de destruction seront tenus à disposition du SDE 82 » est supprimé

- **Il est rajouté un article 3.7.18.4** intitulé « supports bois déposés » et ainsi rédigé : Les supports bois déposés seront entreposés sur un site propre à l'entreprise, puis évacués régulièrement vers un site de destruction thermique avec valorisation énergétique. Les bons de destruction de ces déchets dangereux seront fournis au SDE 82 »

- **Article 3.7.20** : il est ajouté en fin d'article le texte suivant : Dans le cadre des réglementations en vigueur et en particulier de la circulaire du 23 mai 2013 du Ministère de l'environnement, les chantiers souterrains sur de voies revêtues d'enrobé de bitume donneront lieu à une recherche d'amiante et de HAP par sondages de 15 cm de profondeur maximale et de 10 cm de diamètre. Les échantillons seront analysés dans un laboratoire compétent. La prestation comprendra toutes les démarches nécessaires telles que demande d'autorisation de voirie, DICT, signalisation conforme à la réglementation. Le nombre de sondages sera soumis à l'accord du SDE 82.

En cas de besoin, il peut être procédé à des recherches de produits polluants sur des terres de déblais, tels qu'hydrocarbures ou métaux lourds. Dans ce cas, les sondages seront de 1,50 m de profondeur.